

Le Bonnet Rouge

BUREAUX : 14, rue Drouot, Paris (9^e)

Quotidien Républicain du soir

Le Numéro : Cinq Centimes

TELEPHONE : Central 69-70 et Central 80-82

DIRECTEUR : Miguel ALMEREYDA

Un an : PARIS 20 fr. ; DÉP^t 24 fr. ; ÉTRANGER 32 fr.

LES ÉTRANGERS A PARIS

Ils ont fait plus que leur devoir

C'est que l'on reproche le plus volontiers aux étrangers qui sont restés à Paris pendant la guerre, c'est justement d'être restés à Paris.

« Puisqu'ils disent qu'ils aiment la France, pourquoi ne vont-ils pas la défendre les armes à la main ? »

On a rarement un tant de sottise à tant de malveillance.

Les étrangers sont à Paris et en France pour travailler, — et non pas pour se battre.

On leur a demandé de venir remplacer provisoirement nos ouvriers mobilisés. Grâce à eux, nos usines ont pu ne pas fermer leurs portes ; notre industrie n'a pas péri.

Nous avions un peu partout des clients. L'Amérique, l'Asie, l'Afrique, une partie de l'Europe, avaient l'habitude d'acheter en France tel ou tel article. Nous avions conquis cette clientèle au prix d'efforts tenaces.

Si, la guerre éclatant, nos usines, faute d'ouvriers, avaient dû cesser de produire, cette clientèle si précieuse était à tout jamais perdue pour nous.

Le rôle des étrangers est donc nettement défini : on leur demande, non pas de se battre, mais de travailler, de permettre à notre industrie de garder ses clients en continuant à les servir.

Passons aux étrangers qui se trouvaient à Paris avant la guerre et que l'on a autorisés à y demeurer.

On leur reproche de ne pas avoir manifesté leur amour de la France en prenant du service dans nos armées.

Mais la situation de ces hôtes n'est pas la même que celle des Français.

On ne saurait donc leur imposer sans injustice les mêmes devoirs.

Si bien traités qu'ils soient chez nous, les étrangers sont dans la situation d'habitants de deuxième catégorie, si l'on peut dire, de deuxième zone. Ils ne sont pas électeurs ; ils ne participent pas à la direction des affaires ; ils subissent nos lois, ils ne les font pas.

On ne saurait donc leur imposer sans injustice les mêmes devoirs.

Si bien traités qu'ils soient chez nous, les étrangers sont dans la situation d'habitants de deuxième catégorie, si l'on peut dire, de deuxième zone. Ils ne sont pas électeurs ; ils ne participent pas à la direction des affaires ; ils subissent nos lois, ils ne les font pas.

On ne saurait donc leur imposer sans injustice les mêmes devoirs.

Si bien traités qu'ils soient chez nous, les étrangers sont dans la situation d'habitants de deuxième catégorie, si l'on peut dire, de deuxième zone. Ils ne sont pas électeurs ; ils ne participent pas à la direction des affaires ; ils subissent nos lois, ils ne les font pas.

On ne saurait donc leur imposer sans injustice les mêmes devoirs.

Si bien traités qu'ils soient chez nous, les étrangers sont dans la situation d'habitants de deuxième catégorie, si l'on peut dire, de deuxième zone. Ils ne sont pas électeurs ; ils ne participent pas à la direction des affaires ; ils subissent nos lois, ils ne les font pas.

On ne saurait donc leur imposer sans injustice les mêmes devoirs.

Si bien traités qu'ils soient chez nous, les étrangers sont dans la situation d'habitants de deuxième catégorie, si l'on peut dire, de deuxième zone. Ils ne sont pas électeurs ; ils ne participent pas à la direction des affaires ; ils subissent nos lois, ils ne les font pas.

On ne saurait donc leur imposer sans injustice les mêmes devoirs.

Si bien traités qu'ils soient chez nous, les étrangers sont dans la situation d'habitants de deuxième catégorie, si l'on peut dire, de deuxième zone. Ils ne sont pas électeurs ; ils ne participent pas à la direction des affaires ; ils subissent nos lois, ils ne les font pas.

On ne saurait donc leur imposer sans injustice les mêmes devoirs.

Si bien traités qu'ils soient chez nous, les étrangers sont dans la situation d'habitants de deuxième catégorie, si l'on peut dire, de deuxième zone. Ils ne sont pas électeurs ; ils ne participent pas à la direction des affaires ; ils subissent nos lois, ils ne les font pas.

On ne saurait donc leur imposer sans injustice les mêmes devoirs.

Si bien traités qu'ils soient chez nous, les étrangers sont dans la situation d'habitants de deuxième catégorie, si l'on peut dire, de deuxième zone. Ils ne sont pas électeurs ; ils ne participent pas à la direction des affaires ; ils subissent nos lois, ils ne les font pas.

On ne saurait donc leur imposer sans injustice les mêmes devoirs.

Si bien traités qu'ils soient chez nous, les étrangers sont dans la situation d'habitants de deuxième catégorie, si l'on peut dire, de deuxième zone. Ils ne sont pas électeurs ; ils ne participent pas à la direction des affaires ; ils subissent nos lois, ils ne les font pas.

On ne saurait donc leur imposer sans injustice les mêmes devoirs.

Si bien traités qu'ils soient chez nous, les étrangers sont dans la situation d'habitants de deuxième catégorie, si l'on peut dire, de deuxième zone. Ils ne sont pas électeurs ; ils ne participent pas à la direction des affaires ; ils subissent nos lois, ils ne les font pas.

On ne saurait donc leur imposer sans injustice les mêmes devoirs.

Si bien traités qu'ils soient chez nous, les étrangers sont dans la situation d'habitants de deuxième catégorie, si l'on peut dire, de deuxième zone. Ils ne sont pas électeurs ; ils ne participent pas à la direction des affaires ; ils subissent nos lois, ils ne les font pas.

J'ai aussi parcouru le 11^e arrondissement, mais c'était pour enroller mes compatriotes, en qualité de chef de groupe, sous le drapeau français.

« On avait dit qu'il y avait des milliers de Levantins dans le 11^e arrondissement. »

M. Chaloin répliqua : « Ils ne sont plus des milliers. A peine en trouverait-on quelques centaines. Les autres ont fait comme moi ; beaucoup sont tombés sur le champ de bataille ; d'autres, porteurs de glorieuses blessures, sont revenus mutilés pour jamais ; nombreux sont encore mes camarades demeurés au front. »

En s'offrant ainsi spontanément pour défendre, sans y être obligés, la France généreuse et hospitalière, ces étrangers ont fait plus que leur devoir. Ils étaient nos hôtes, et, à ce titre, ils nous étaient déjà sacrés.

Le sang qu'ils ont versé généreusement leur donne droit plus qu'à notre estime : à notre affection.

Georges CLAIRES

AU PARLEMENT

LES LOYERS

Le sort en est jeté ! Le projet sur les loyers va être discuté et voté par la Chambre.

Les propriétaires entrevoient déjà l'heure où ils pourront juguler les locataires ; leur adresser sommation et commandement, peut-être même des dépoter de leur mobilier en ne faisant disperser au feu des enchères. Que les locataires se rassurent. Si le Parlement votait une loi favorable pendant la

guerre, on ne se paierait pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le peuple de Paris se souviendra de ceux qui veulent à tout prix avantager les propriétaires.

Les loyers se paieront ou ne se paieront pas après la guerre, selon les circonstances, mais, pendant la durée des hostilités, il faut, sous peine de laisser subsister le régime du moratorium. S'il n'est pas parfait, il est suffisant.

Le leader socialiste, ancien secrétaire de Karl Mear, sujet autrichien, et son successeur à la direction du journal socialiste de Berne, avait dès le 2 août 1913, affirmé à la fois son aversion pour la guerre et sa réprobation pour l'impérialisme.

Il était parvenu ainsi à persuader ses camarades des pays neutres, par des voies de ses intentions, de sa parfaite impartialité et même de ses sympathies pour la cause de l'Entente. Il leur avait fait croire que le groupe de Berne s'opposait à l'action germanophile du groupe de Zurich, lequel, sous l'inspiration de M. Greulich, chef du « Gewerkschaftsbund » et l'ancien directeur de l'Internationale, suivait une politique germanophile.

Lorsqu'on découvrit que M. Greulich avait offert, sol-disant sur l'invitation du milliardaire américain Carnegie et de la Société internationale de la paix, une somme de dix millions en vue d'amener les socialistes italiens à entrer dans le mouvement révolutionnaire, l'intervention de leur pays dans le conflit européen, M. Grimm protesta bruyamment contre cette manœuvre, qu'il qualifia de maladroite et de criminelle. Ainsi parvint-il à capter la confiance de plusieurs leaders de l'Internationale et à organiser la conférence de Zimmerwald et de Kienthal qui, quoique préparées en apparence par M. Morgari, député de Turin, ne furent en réalité qu'une initiative de la section socialiste de Berne.

En Russie

LES SOCIALISTES

Londres 20 juin. — Le correspondant du Times à Pétrograd télégraphie à son journal :

« Toutes les sections socialistes de la capitale ont accueilli très favorablement l'ouverture du Congrès des délégués des ouvriers et des soldats qui a eu lieu ici samedi dernier. »

« De son côté, l'organe officiel du Comité des délégués de Pétrograd déclare qu'il s'indigne d'avance devant toutes les décisions que le Congrès pourra prendre, qu'il s'agisse de questions intérieures ou extérieures comme celles du capital et du travail, ou celle, plus importante encore, de la guerre, et quel que soit le caractère de ces décisions. »

L'Union des Démocraties

Rome, 20 juin. — Skobeleff a prononcé dernièrement des paroles très modérées au sujet des conditions économiques de la nation et des revendications ouvrières.

« Les problèmes sociaux, a-t-il dit, ne se résolvent pas en un clin d'œil ; s'emparer brusquement des fabriques, ce n'est pas accomplir une réforme. En matière internationale, les questions sont encore plus complexes ; la démocratie russe ne suffit pas, toute seule, à leur donner une solution ; il y faut la collaboration des autres démocraties. »

Les Octobristes

Pétrograd, 19 juin. — A la séance du Comité de l'ancien parti octobriste, présidée par M. Goutchkoff, il a été décidé de reconstituer le parti sous le nom de parti républicain libéral.

La Guerre Sous-Marine

Un choix

A la suite des récents débats parlementaires, et pour se conformer à la volonté de la Chambre, le ministre de la marine a institué une « direction de la guerre sous-marine ».

La Censure nous ordonne de différer la publication de l'article de notre éminent collaborateur M. Charles Debierre, sénateur du Nord.

Il paraîtra peut-être demain... ou quand, avec la guerre, la Censure aura cessé de nuire.

Sous notre Bonnet

On entre dans la carrière... et l'on en sort aussi.

M. Paléologue est revenu de Russie ; M. Guillemin revient de Grèce.

Tous deux ont, paraît-il, besoin de se reposer — croyons-le !

D'autres ministres de la République à l'étranger seraient également malades et arriveraient bientôt à Paris pour s'y soigner quelque temps. Et de Paris, un sursis politique partirait faire une cure dans une capitale méridionale.

Neutre ?

M. Camille Saint-Saëns avait été fait par le tsar grand-croix de l'Ordre de Saint-Stanislas ? A-t-il abandonné cette décoration ?

Il aurait été fait par le kaiser chevalier de l'Ordre pour le Mérite ; il avait reçu de ce même kaiser la médaille de mérite en or pour l'art et la science, et de l'empereur François-Joseph la décoration d'honneur pour l'art et la science. A-t-il renoncé à ces distinctions, ce pourfendeur de wagnérisme ?

Le sociologue réactionnaire et idéaliste, marquis de la Tour du Pin Chambly de la Charce, vient de bénéficier d'une mesure de faveur prise par les Allemands : il a été ennobli d'Allemagne en Suisse. Il aurait été décoré par l'empereur François-Joseph de l'Ordre impérial de la couronne de fer ; garde-t-il cette décoration ?

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Vers la fin de la nuit, l'ennemi a dirigé un fort bombardement sur nos positions comprises entre l'Allette et le Moulin de Laifaux.

Action d'artillerie intermittente à l'est du bois de Chevrière et au nord-ouest de Reims. En Champagne la nuit a été marquée par une grande activité des deux artilleries d'une part au Mont Téton où un coup de main ennemi sur nos petits postes a échoué, d'autre part dans la région du Mont Cornillet. A l'ouest de ce mont le bombardement a été suivi d'une attaque allemande qui a été dispersée par nos feux et rejetée dans sa tranchée de départ.

Recontres de patrouilles en Lorraine.

COMMUNIQUE ANGLAIS

Nous avons réoccupé les postes à l'est de Monchy-le-Preux que nos éléments avancés avaient dû évacuer en raison de l'attaque allemande sur l'Infanterie-Hill dans la matinée du 18.

Le lendemain, à la suite d'un violent bombardement de notre ligne immédiatement au nord de la Souche, a lancé trois contre-attaques sur les positions conquises par nous hier dans cette région. Il a été chaque fois entièrement repoussé.

LE PROGRAMME NAVAL DU JAPON

Londres, 19 juin. — On annonce de Tokio qu'étant donné la large part prise actuellement par la marine japonaise dans le service des patrouilles des mers, le département de la marine du Japon soumettra prochainement au Parlement une demande de crédits pour un montant de 250 millions de yen (25 millions de livres sterling) de beaucoup supérieur à tous les crédits antérieurement demandés par ce département.

Il est même possible que les changements effectués dans le gouvernement japonais permettent aux autorités navales de demander de voter des crédits encore plus élevés destinés à la construction de sous-marins et de bâtiments de petite dimension reconnus nécessaires pour la conduite de la guerre.

L'armement des nouveaux navires sera des plus modernes, on tiendra compte de toutes les causes de faiblesse que l'expérience de la guerre a mis en évidence dans les navires de guerre actuellement à flot. (Radio)

En Autriche-Hongrie

LE CABINET CLAM-MARTINIĆ

On mande de Vienne :

Suivant le Fremdenblatt, le comte Clam-Martinic, président du conseil, a poursuivi hier toute la journée des négociations tendant à la reconstitution du cabinet.

L'entretien de M. Clam-Martinic avec le chef du Club polonais, M. Lazaraki, a soulevé un grand intérêt.

La commission parlementaire du Club polonais a adopté une motion d'après laquelle aucun membre du cabinet Sturgich ne peut faire partie du nouveau gouvernement. Elle a demandé, en outre, que les Polonais continuent à avoir le droit d'être représentés dans le cabinet.

Dans les milieux sud-slaves, témoins et de l'union latine, l'opinion générale est que la journée d'hier a apporté une détente dans la situation.

M. RADOSLAVOFF CHEZ L'EMPEREUR... ET L'IMPERATRICE

Bâle, 20 juin. — On mande de Vienne que M. Radoslavoff, président du Conseil de Bulgarie, a été reçu hier soir par le ministre des affaires étrangères, avec lequel il conféra ce matin sur les questions politiques en cours.

M. Radoslavoff sera reçu également par l'empereur Charles et l'impératrice Zita.

La Nouvelle Grèce

MINISTÈRE DE COALITION

Athènes, 19 juin. — Des négociations ont été entamées entre MM. Zaimis et Repoulis, un des principaux venizelistes, en vue de faire entrer dans le cabinet un ou plusieurs venizelistes, comme premier pas vers le rétablissement de l'union entre Grecs.

Tous les ministres ont convenu de laisser toute liberté à M. Zaimis et d'accepter sa décision.

L'EXIL

Chiasso, 20 juin. — Le roi de Grèce est arrivé ce soir à 5 heures 25, par un train spécial composé de deux wagons-lits, deux wagons-restaurants et de huit autres wagons. Un nombreux public attendait aux environs de la gare.

Deux sections d'infanterie assuraient le service d'ordre.

Le train pénétra dans la gare au milieu d'un profond silence.

Le colonel Audouard, commandant de corps d'armée, s'est ensuite présenté au roi, qu'il a salué au nom du gouvernement suisse et avec qui il a conversé pendant environ cinq minutes. Puis le roi est descendu de son wagon dans lequel il n'est resté que quelques minutes avant le départ.

Le train est reparti à 5 heures 45 pour Lugano, où le roi fera un court séjour de trois ou quatre jours. Il se rendra ensuite à Thonon.

Obsèques de M. Girardin

Ancien maire du 10^e arrondissement

Hier, à trois heures, ont eu lieu les obsèques de M. Félix Girardin, décédé subitement.

Parmi les personnes très nombreuses qui assistaient à la cérémonie, à la suite de Mme veuve Girardin et de son fils qui est aux armées, nous avons remarqué M. Arthur Groussier, député de Paris ; Mauger, député du Cher, nouveau député ; M. Flant, vice-président du conseil municipal ; M. Fabre, maire du 10^e arrondissement, entouré de ses collègues maires-adjoints ; MM. Audin et Mainiloux ; M. Raïgnon, chef des bureaux et les membres des commissions municipales ; le commandant Christmann ; MM. Bival, Bichon, Guillon, Delerue, Aysgaeng, Mauguin, Gallemand, Weisbach, Lebrun, Tourmentelle, Bouy, inspecteur primaire ; Myer, directeur de l'Hôpital Saint-Louis ; Picard, Ch. Veil, Vigouroux.

A l'issue de la cérémonie, des discours ont été prononcés par M. Fabre, maire du 10^e, qui, dans une émouvante improvisation a rappelé la vie municipale de son ancien collègue, faite de dévouement et d'abnégation.

LE MYSTÈRE DE LA Cité du Cardinal-Lemoine

« Petit commencement d'incendie, hein soir à sept heures, éteint à l'aide de secours d'eau, dans une chambre 2, cité du Cardinal-Lemoine. On découvre le cadavre à demi carbonisé de la locataire, Mme Dancelles, 49 ans, ménagère. Suicide ou accident. »

Telle fut au premier abord la suite admise pour cette affaire, qui, par la suite, devait prendre une toute autre tournure, car ce n'est ni d'un suicide, ni d'un accident qu'il s'agit, mais d'un drame entouré d'un certain mystère, que ne semble point pressé d'éclaircir le juge d'instruction Richard.

Un cadavre au milieu de l'incendie

Le 3 avril, dans la soirée, par une des fenêtres de l'hôtel situé 2, cité du Cardinal-Lemoine, les voisins voyaient s'échapper une fumée noire, répandant dans l'air une odeur nauséabonde.

Un locataire de l'hôtel se précipite vers la chambre où, croyait-on, un commencement d'incendie venait de se déclarer et qui était celle de Mme Dancelles, récemment rapatriée des régions envahies. Il frappa à l'huis, personne ne répondit. Le locataire secouru par la porte d'une chambre voisine occupée par une réfugiée belge, âgée de 21 ans, Mme Desroges, qui se précipita du bruit. On ne lui ouvrit pas davantage ; il descendit alors en hâte au bureau de l'hôtel, prit le passe-partout et suivi du patron, put pénétrer dans la chambre de Mme Dancelles. Une fumée noire l'empêchait. Sur le parquet, elle gisait inanimée, ses vêtements en partie brûlés, son visage était à demi-carbonisé.

Un médecin de l'état-civil vint le lendemain, qui conclut au suicide ou à un accident. Le commissaire de police du quartier Saint-Victor, qui vint ensuite sur les lieux, ne fut point de cet avis. Il prévint le parquet, et le procureur de la République pria M. Richard, juge d'instruction, de se rendre à la cité du Cardinal-Lemoine, pour procéder à l'autopsie du cadavre et de l'inspecteur Dervieux. Le praticien examina le cadavre et immédiatement, conclut au crime, les brûlures ayant été faites à coup sûr après la mort. On examina attentivement la pièce, et on trouva sur le lit des chiffons imbibés de pétrole, auquel on avait mis le feu et qui ne s'étaient point entièrement consumés.

L'autopsie du cadavre qui fut faite par la suite permit au médecin-légiste d'affirmer que la victime avait été étranglée avec des mains. Pour faire disparaître la preuve du crime, on avait allumé l'incendie.

Après la découverte du cadavre, on avait pénétré chez la femme Desroges. On trouva celle-ci dans son lit, malade, blême, au même moment, quelqu'un voyait passer devant le bureau de l'hôtel une inconnue qui prit la fuite. Deux heures auparavant, on l'avait vue entrer accompagnant la femme Desroges.

Interrogée, celle-ci déclara que s'étant trouvée malade à la station du Châtelet, elle avait pris une dame inconnue d'elle, de l'accompagner jusqu'à la cité ; c'est elle sans doute qu'on avait vu partir. Elle déclara ne pouvoir fournir aucun autre renseignement.

Elle fut néanmoins mise en état d'arrestation. Elle était, en effet, la maîtresse de M. Desroges, qui venait de lui signifier la fin de leurs relations, sa femme ayant été rapatriée des régions envahies.

L'inconnue identifiée

La police recherche la mystérieuse inconnue qui avait été vue s'enfuyant. Elle la retrouva sans peine. C'était une amie intime et une compatriote de la femme Desroges, elle se nomme Van M., est âgée de 20 ans, originaire d'Oslande. Elle reconnut avoir en effet ramené son amie à l'hôtel, mais prétendit tout ignorer de ce qui s'était passé dans la chambre voisine. Elle fut soumise à un examen médical, et le docteur Dervieux constata qu'elle portait sur diverses parties du corps des traces d'une lutte violente. Elle fut alors inculpée d'homicide volontaire, d'incendie volontaire et de complicité. Cependant, elle fut remise la soir en liberté. Son amant, un Arménien, nommé D..., répétiteur au collège Sainte-Barbe, préparant à la Faculté des sciences son doctorat en philosophie, vint trouver M. Richard, qui se piqua d'aimer les philosophes et de Peter qui ne lui-même. Avec le répétiteur de Sainte-Barbe, on parla de Bergson, de Le Dantec, de Kant, de Nietzsche ; on s'occupa ensuite du crime. D... déclara que si sa maîtresse portait des traces de coups, c'est qu'on l'avait battue.

M. Richard n'a point voulu contraindre un témoin aussi agréable causeur ; il accepta la version et n'insista pas. Cependant, finalement, la fille Van M., est inculpée inculpée. Quand à la femme Desroges, elle n'a point quitté Saint-Lazare, où elle attend sans impatience la solution de l'affaire.

Le policier commissionnaire

En effet, elle n'est point privée de nouvelles, car Van M., si elle semble avoir une préférence pour le répétiteur, a un amant en second, qui est un inspecteur de la Sûreté, et celui-ci s'est chargé de donner à sa maîtresse des nouvelles de la prisonnière. Quant au juge, il faut croire que l'éclaircissement du mystère l'étonnante, car il laisse dormir dans ses cartonniers le dossier Desroges-Van M.

Jacques MARTRAY.

Pendant qu'il sonnait à la gloire de Dieu...

Avranches. — Le sonneur Emmanuel Artrant accablé dimanche le gros bonbon de la basilique Saint-Gervais et les quatre cloches qui sonnent à toute volée, lorsqu'il lacha prise, fut propulsé par l'énergie d'une masse qui mettait en branle contre la charpente du clocher et vint finalement s'écraser d'une hauteur de six mètres sur le plancher.

Aurant eu plusieurs côtes enfoncées et le crâne fracturé à trois endroits. Son état est désespéré.

Monsieur BADIN.

Au Jour le Jour

Art et Esthétique

Le Pseudo-Modernisme DE SEVERINI

Beaucoup de jeunes peintres ont la déplorable habitude de trop expliquer à leurs œuvres. Ils ont alors des œuvres artificielles, mortes.

Un artiste, cependant, doit méditer son travail. Mais la pensée de l'artiste ne doit pas être un raisonnement. L'artiste doit anser avec toute son âme. Une conception esthétique et une attitude et non pas un système.

Severini a été séduit par la science qu'il entretient toute mystérieuse d'équations et de formules barbares ; il est séduit par les machines au travail mystérieux.

Les machines ne sont pas belles, pas plus que la science, en général — car la science et les machines servent à vivre. Ce qui est du domaine de la nécessité n'est pas du domaine de l'art. La beauté est toujours au dehors de l'utilité.

Il y a un modernisme profond qui est l'expression de sentiments et de sensations modernes, mais ce modernisme ne consiste pas à essayer de faire rentrer tant bien que mal la mécanique dans le langage artistique.

Georges AXEL.

La Vie Militaire

Les Livres

Paul-Louis Courier

C'est un fait dont les gens de l'Eglise et du Roy craignent, mais qu'ils ne peuvent supprimer, ni modifier : tous les grands écrivains des deux derniers siècles ont mis leur talent au service des idées libérales et démocratiques.

Un des écrivains du siècle dernier qui défendait avec le plus de talent, contre l'Eglise et le gouvernement du Roy, le libéralisme et le bon sens, ce fut le coup de Paul-Louis Courier.

On voit de plus en plus que le talent est de ceux qui ne subsistent pas l'usage du temps, et que les gens et les idées qui combattent restent toujours menaçants.

On vient de publier une édition à la fois peu coûteuse et très soignée des Lettres et Pamphlets de Courier (Bibliothèque Nelson, 1 fr. 25).

On prétendait briser sa plume, et ces magistrats qui s'associaient aux censeurs, pour désarmer de force cet adversaire redoutable, dont l'arme précieuse, le bon sens, devait être fumé à l'Eglise et à la monarchie.

On prétendait briser sa plume, et ces magistrats qui s'associaient aux censeurs, pour désarmer de force cet adversaire redoutable, dont l'arme précieuse, le bon sens, devait être fumé à l'Eglise et à la monarchie.

On prétendait briser sa plume, et ces magistrats qui s'associaient aux censeurs, pour désarmer de force cet adversaire redoutable, dont l'arme précieuse, le bon sens, devait être fumé à l'Eglise et à la monarchie.

On prétendait briser sa plume, et ces magistrats qui s'associaient aux censeurs, pour désarmer de force cet adversaire redoutable, dont l'arme précieuse, le bon sens, devait être fumé à l'Eglise et à la monarchie.

On prétendait briser sa plume, et ces magistrats qui s'associaient aux censeurs, pour désarmer de force cet adversaire redoutable, dont l'arme précieuse, le bon sens, devait être fumé à l'Eglise et à la monarchie.

On prétendait briser sa plume, et ces magistrats qui s'associaient aux censeurs, pour désarmer de force cet adversaire redoutable, dont l'arme précieuse, le bon sens, devait être fumé à l'Eglise et à la monarchie.

On prétendait briser sa plume, et ces magistrats qui s'associaient aux censeurs, pour désarmer de force cet adversaire redoutable, dont l'arme précieuse, le bon sens, devait être fumé à l'Eglise et à la monarchie.

On prétendait briser sa plume, et ces magistrats qui s'associaient aux censeurs, pour désarmer de force cet adversaire redoutable, dont l'arme précieuse, le bon sens, devait être fumé à l'Eglise et à la monarchie.

On prétendait briser sa plume, et ces magistrats qui s'associaient aux censeurs, pour désarmer de force cet adversaire redoutable, dont l'arme précieuse, le bon sens, devait être fumé à l'Eglise et à la monarchie.

industrie qui offrent des situations avantageuses et bien rémunérées. Après la guerre, si les traitements des instituteurs ne sont pas améliorés, il pourrâ en résulter les plus désastreuses conséquences pour l'Ecole, car il faut avoir le courage de dire que la vocation universitaire est de plus en plus rare, et que les jeunes gens instruits se désaffectionnent de plus en plus d'une profession qui n'apporterait, selon une expression bien connue, que la misère en habit noir.

Il faut voir les choses sous leur vrai jour, et dire nettement, franchement, que cette profession que le public considère généralement comme privilégiée, n'est en réalité qu'une des plus médiocres.

Ces quelques explications sont nécessaires pour bien comprendre toute la légitimité des réclamations que font entendre les associations professionnelles : Amicales et Syndicales des Instituteurs.

Le Syndicat des Instituteurs de l'Ille-et-Vilaine, vient de s'adresser à l'Etat par tous les moyens — presse, meetings, réunions publiques, etc. — pour réclamer des traitements, des avantages, etc.

Nul doute que le Syndicat sera suivi par tous. Nous avons indiqué la parodie avec laquelle l'Etat reçoit les services rendus par les instituteurs.

Aux différents degrés de l'échelle hiérarchique, la situation est toujours la même : déjà lamentable avant la guerre, elle est devenue pour l'époque actuelle, où la vie chère sévit avec une intensité particulière.

Après bien des hésitations, les intermédiaires de vie chère viennent d'être volés par la Chambre en faveur des fonctionnaires. Ceux de l'Enseignement ont bénéficié, mais la loi du 7 avril 1917, qui a fixé les conditions d'application, est très mauvaise, exorbitante, les intermédiaires de ses avantages.

C'est comme toujours des mesures incomplètes, et dépourvues de tout esprit de justice. L'intérimaire a les mêmes besoins que les titulaires, il serait urgent de le comprendre. Et le dévouement, dont cette modeste catégorie de fonctionnaires fait preuve, mérite une toute autre récompense.

Les Syndicats et Amicales d'Instituteurs mènent aussi une campagne énergique en faveur des instituteurs sous les drapeaux des classes 1911, 1912, 1913, qui ne sont toujours pas considérés comme des mobilisés au même titre que ceux des autres classes, et par suite, ne touchent aucun traitement.

Il existe une proposition de M. Laffère tendant à leur accorder ce traitement auquel, ils ont droit, la Commission de l'Enseignement s'est déclarée favorable à cette proposition, mais le ministre des Finances fait toujours la sourde oreille ! Pourtant, le ministre du Commerce a accordé aux fonctionnaires de son département, appartenant à ces jeunes classes, le bénéfice du traitement civil. Pour cela une simple circulaire fut suffisante. Elle date du 18 décembre 1915.

Notre ministre de l'Instruction publique ne pourrait-il pas agir de la même manière, ou en tous cas, insister énergiquement, de façon à faire cesser ce regrettable état de chose ?

Fernand MORELLE.

La Censure

Il faut ajouter à la liste des suspensions l'Agence Primo, qui vient d'être suspendue pour une durée de trois semaines, par ordre du gouvernement militaire.

L'Action Politique ET SOCIALE

La Vérité

Quant à l'Alsace-Lorraine, la sous-commission propose le texte suivant : « L'Alsace-Lorraine a été, en 1871, arrachée à la France par la force. L'Internationale a protesté contre cette spoliation qu'ont opérée, ensuite, Bebel et Liebknecht. La représentation en 1871, à Bordeaux, en 1874, au Reichstag, et, plus tard encore, en maintes circonstances, l'ont dénoncée. »

« On peut légitimement estimer que ces manifestations successives constituent autant de consécration du droit et de la volonté des territoires annexés à retourner à leur ancienne nationalité. »

« Mais, pour sanctionner avec éclat la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour donner au monde un exemple illustre, pour clore définitivement un débat qui a tour-

ment pesé sur la vie de l'Europe, le parti socialiste français accepte qu'il soit procédé à une consultation des Alsaciens-Lorrains. »

Le texte a été adopté par cinq voix sur dix votants.

Le mégalomane agité qui s'abrite sous le pseudonyme de Camille Saint-Saëns ne cesse de dénigrer la musique allemande et, en particulier, celle de Wagner. Il espère que les Français, ayant pris en grippe la musique allemande, seront obligés de subir un plus grand nombre d'adaptations des œuvres de M. Saint-Saëns.

Heureusement, les grands musiciens français ne sont pas dupes et ne veulent pas être complices de ce vieux ciné, qui se prend pour Lulli, dont il n'a que certaines habitudes.

Le maître Vincent d'Indy vient d'adresser à l'Echo de Paris cette riposte aux agressions de Saint-Saëns :

On me communique un article de l'Echo de Paris, où je suis assez violemment pris à partie par M. Saint-Saëns. J'ai confiance en votre impartialité, et vous demande de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro les quelques observations ci-dessous :

1° J'ignore si le complot pro-wagnérien ourdi par de hautes personnalités musicales, et d'autres encore, n'a, suivant les termes de l'article susdit, existé autre part que dans l'imagination de votre éminent collaborateur ; en tous cas, ce que je puis affirmer, c'est que je n'y suis absolument pour rien et que je n'en ai jamais entendu parler que par M. Saint-Saëns lui-même.

2° Dans cet article, M. Saint-Saëns se montre d'un illogisme vraiment flagrant. Pourquoi n'exige-t-il pas la rélegation perpétuelle, ou même la simple destruction des toilettes ou des dessins de Holbein et de Dürer que vous possédez au Louvre ?... Il est vrai que ces belles œuvres de l'art plastique ne le gênent pas plus qu'une décoration de l'Aigle noir de Prusse.

Pourquoi aussi cette tendresse pour les Concerts de Mozart — de ce Mozart qui déversa contre la France des insultes bien sans portée, d'un assemblage l'innocent et stupide de Wagner ?... Il est vrai que Mozart est si rarement joué à l'Opéra qu'il ne peut gêner M. Saint-Saëns guère plus qu'une simple poignée de main du Kaiser. Alors pourquoi cet ostracisme contre Wagner tout seul ?

3° Enfin, au lieu de ce que pourra penser de moi l'illustre critique, je ne cesserais jamais d'affirmer que ceux qui tentent de détruire à coups de plume les beaux chefs-d'œuvre du passé se conduisent exécutivement à la manière des Boches démolissant nos cathédrales de l'Est à coups de canon. Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes remerciements pour l'insertion de ces quelques lignes, avec celle de mes sentiments les plus distingués.

enfants sur des faits du genre de ceux qui y sont accumulés. Parce que seul le titre s'affirme propre à fausser les esprits. « La Fédération proteste contre la lourde faute pédagogique que l'administration perpétue actuellement et entend luter de toute sa force au nom de la dignité de l'enseignement, fait appel à la parole restée saine de la population, aux parents soucieux de la santé morale de leurs enfants et à la C.G.F. »

Réunions et Communiqués

SYNDICATS Cheminots (Paris-Est, section technique, services centraux). — A 13 h. 15, Bourse du Travail.

PARTI SOCIALISTE 3^e section. — 20 h. 30, rue de Bretagne, 40. C. R. du C. — 20 h. 30, rue de Bretagne, 40.

11^e section. — C. adm. rue du Général-Blaise, 9. 13^e section. — 20 h. 30, rue Pleyel : La vie chère.

14^e section. — C. ex. à 8 heures 30. Belleville. — 20 h. 30, rue Piat, 28 : C. adm. Fargat. — A 20 h. 30, au siège : C. de vigilance.

20^e Pere-Lachaise. — A 20 h. 30 : C. adm. DIVERS Droits de l'Homme (12^e). — Salle Bauda : La vie chère.

L'Avant social. — 20 h. 30, rue de Bretagne, 40 : C. d'adm. — Samedi, jeudi à 9 h. 30, les Amis de Paris : vie au cimetière du Pere-Lachaise (partie ouest).

Les services du BONNET ROUGE

NOS PERMANENCES

Notre collaborateur chargé du service des renseignements recevra mercredi de 11 heures à midi.

REPOSE AU LECTEUR

Il est répondu dans les trois jours à toute demande de renseignements par lettre, soit par la voie du journal, soit par lettre particulière s'il est joint un timbre pour réponse.

On lit...

Les socialistes français et l'Alsace

C'est aujourd'hui que se réunit, en assemblée plénière, la commission spéciale nommée par la commission administrative du parti socialiste pour répondre au questionnaire du Sénat.

L'un des membres de la première commission préparatoire a fait au Petit Journal d'intéressantes déclarations :

« Le parti socialiste, nous a-t-il déclaré, établit en principe que la constitution des nationalités et le statut des peuples ne peuvent reposer que sur la volonté des éléments qui les composent. »

« Il repousse le droit historique qui n'est que la consécration des violences successives et le prétendu droit dynastique qui traite l'humanité comme un bétail. »

« Ni la communauté de langue ni la communauté de race ne sauraient être invoquées. »

« Il n'y a pas de nation hors la volonté des éléments qui la composent. Nulle communauté humaine ne peut subir un statut auquel elle répugne ; elle doit pouvoir rester autonome, ou s'agréger aux collectivités de son choix. Il n'y a pas de droit supérieur à celui de la libre option. »

« Le parti socialiste fait sien la formule des socialistes russes : « Pas d'annexions, pas de contributions de guerre ; droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. »

« Il ne considère pas comme contribution de guerre la juste réparation matérielle des dévastations de la guerre, et il entend que cette réparation incombe à ceux qui ont commis les dévastations. C'est, d'ailleurs, une des conférences de La Haye, qui a mis à la charge de l'occupant les dommages causés par les troupes en violation des règles de la guerre sur terre. »

« Ce dispositif avait été introduit sur l'initiative du général von Grunden, premier délégué militaire allemand. »

Quant à l'Alsace-Lorraine, la sous-commission propose le texte suivant : « L'Alsace-Lorraine a été, en 1871, arrachée à la France par la force. L'Internationale a protesté contre cette spoliation qu'ont opérée, ensuite, Bebel et Liebknecht. La représentation en 1871, à Bordeaux, en 1874, au Reichstag, et, plus tard encore, en maintes circonstances, l'ont dénoncée. »

« On peut légitimement estimer que ces manifestations successives constituent autant de consécration du droit et de la volonté des territoires annexés à retourner à leur ancienne nationalité. »

« Mais, pour sanctionner avec éclat la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour donner au monde un exemple illustre, pour clore définitivement un débat qui a tour-

dement pesé sur la vie de l'Europe, le parti socialiste français accepte qu'il soit procédé à une consultation des Alsaciens-Lorrains. »

Le mégalomane agité qui s'abrite sous le pseudonyme de Camille Saint-Saëns ne cesse de dénigrer la musique allemande et, en particulier, celle de Wagner. Il espère que les Français, ayant pris en grippe la musique allemande, seront obligés de subir un plus grand nombre d'adaptations des œuvres de M. Saint-Saëns.

Heureusement, les grands musiciens français ne sont pas dupes et ne veulent pas être complices de ce vieux ciné, qui se prend pour Lulli, dont il n'a que certaines habitudes.

Le maître Vincent d'Indy vient d'adresser à l'Echo de Paris cette riposte aux agressions de Saint-Saëns :

On me communique un article de l'Echo de Paris, où je suis assez violemment pris à partie par M. Saint-Saëns. J'ai confiance en votre impartialité, et vous demande de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro les quelques observations ci-dessous :

1° J'ignore si le complot pro-wagnérien ourdi par de hautes personnalités musicales, et d'autres encore, n'a, suivant les termes de l'article susdit, existé autre part que dans l'imagination de votre éminent collaborateur ; en tous cas, ce que je puis affirmer, c'est que je n'y suis absolument pour rien et que je n'en ai jamais entendu parler que par M. Saint-Saëns lui-même.

2° Dans cet article, M. Saint-Saëns se montre d'un illogisme vraiment flagrant. Pourquoi n'exige-t-il pas la rélegation perpétuelle, ou même la simple destruction des toilettes ou des dessins de Holbein et de Dürer que vous possédez au Louvre ?... Il est vrai que ces belles œuvres de l'art plastique ne le gênent pas plus qu'une décoration de l'Aigle noir de Prusse.

Pourquoi aussi cette tendresse pour les Concerts de Mozart — de ce Mozart qui déversa contre la France des insultes bien sans portée, d'un assemblage l'innocent et stupide de Wagner ?... Il est vrai que Mozart est si rarement joué à l'Opéra qu'il ne peut gêner M. Saint-Saëns guère plus qu'une simple poignée de main du Kaiser. Alors pourquoi cet ostracisme contre Wagner tout seul ?

3° Enfin, au lieu de ce que pourra penser de moi l'illustre critique, je ne cesserais jamais d'affirmer que ceux qui tentent de détruire à coups de plume les beaux chefs-d'œuvre du passé se conduisent exécutivement à la manière des Boches démolissant nos cathédrales de l'Est à coups de canon. Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes remerciements pour l'insertion de ces quelques lignes, avec celle de mes sentiments les plus distingués.

VINCENT D'INDY, Directeur de la Schola Cantorum, Professeur au Conservatoire

Saint-Saëns réplique en invitant les lecteurs de l'Echo de Paris à lire... sa dernière brochure.

Ne mobilisons pas Dieu ! Le spirituel écrivain qui signe « Mondor », à la Tranchée a été frappé, comme nous, par le singulier discours de M. René Bazin aux publicistes chrétiens.

« Ne mobilisons pas Dieu, dit en substance Mondor, c'est l'outrage ; Pour en revenir à mon sujet, cette prétention de M. René Bazin d'enrôler Dieu dans les rangs me semble tout à fait outrageante pour celui-ci. »

« Ne vous en faites rien, voilà, je crois comme il faut définir l'action divine, dès l'instant qu'il est question de guerre. »

« Les hommes jouissent de leur libre arbitre : ils le vivent entre eux en bon ou en mauvais accord ; ils s'aident les uns les autres ou ils s'entre-tuent ; ils corrigent les forces hostiles de la Nature ou ils les multiplient par leur propre génie malfaisant ; Dieu demeure en dehors et au-dessus de tout cela. »

« On veut bien y réfléchir un instant, et si l'on accepte l'idée d'une puissance souveraine, on se ralliera, je pense, à ma manière de voir. »

« N'y aurai-je pas folie, en effet, à imaginer un Etre qui a créé l'ordre admirable dans lequel l'univers se meut et évolue, et qui doit prendre parti dans la querelle des infiniment petits que nous sommes, s'entremettre dans nos rivalités diplomatiques et militaires, s'occuper de notre ravitaillement et de nos transports, souffler leurs plans à nos stratèges, leurs discours à nos généraux, verser le pétrole aux « Pétus », assourdir nos petites femmes un approvisionnement de poudre de riz, de bottines montantes et de gâteaux de fécula, et chasser de la cervelle des nationalistes intégraux les araignées et les hannetons qui s'y promènent ? »

« Il est vraiment un forcené qui voudrait précipiter le Père Eternel dans nos tranchées et nos postes d'observation. »

« Et puis, conclut Mondor, Dieu est trop vieux pour faire un maréchal. GAUS. »

Les Planches

BOHOS

Avec les chaleurs, les stations estivales auront beaucoup de visiteurs. Aussi, les programmes des casinos balnéaires seront-ils, cette année, particulièrement brillants.

A Deauville, on prépare une saison lyrique, dont M. Alard et Mile Jane Vautier, de l'Opéra-Comique, seront les chefs de troupe.

Bien heureux, les baigneurs de Deauville ! A Paris, la jeune cantatrice n'appartient à l'Opéra-Comique, que dans Carmen, Werther et Aphrodite. Sur la plage normande, elle chantera tout le répertoire de la rue Favart.

MM. Henry Herz et Jean Coquelin viennent de recevoir, pour la saison prochaine, au Nouvel-Ambigu, le Système D, vaudeville en trois actes, de MM. Pierre Veber, Henry de Gorsse et Guillemaud, dont le principal rôle sera créé par M. Albert Brasseur.

Une généreuse donatrice, Mme A.-L. Rossolin, nous adresse un communiqué pour nous annoncer qu'elle a offert à la Comédie-Française le buste de Mounet-Sully, œuvre du sculpteur Palles.

Dans ce même communiqué, la généreuse, si son modeste donataire, nous apprend que le Comité, profondément touché de son geste, l'a fait remercier par son administrateur.

Mme A.-L. Rossolin se dit elle-même « amie des lettres et des arts ». Nous ajoutons à notre tour : « Et de la publicité. »

Ce soir, à 8 h. 30, au Grand-Guignol, répétition générale de Les Jours de Monsieur, Catherine Goudeau, Tatout, de M. Maurice Level, et Sujet Léger.

Notre ami Maurice Lehmann, de la Comédie-Française, qui obtint l'an dernier un premier prix au Conservatoire, vient d'être cité à l'ordre de l'armée pour faits de guerre.

Nos plus sincères félicitations à notre excellent ami.

Les trois comédies nouvelles que M. Sacha Guitry présente aux Bouffes-Parisiens ne constituent pas un triomphe. Serait-ce un jour ?

Gardons-nous de conclure et contentons-nous d'enregistrer qu'à dater de lundi prochain, M. Sacha Guitry clôture sa saison par dix représentations de Jean de La Fontaine.

Il n'est de meilleur aveu qu'un aveu dédaigné.

CE SOIR

Théâtres

OPERA — Relâche. OPERA-COMIQUE — Relâche. COMEDIE-FRANÇAISE — 8 h. 30, Le Duel. ODEON — 8 h. 30, L'Esprit de la Loi. THEATRE-LYRIQUE — Clôture annuelle. PORTE-SAINT-MARTIN — 8 h. 30, Monsieur Crocq.

NOUVEL-AMBIGU — 8 h. 15, Le Mariage de Mademoiselle Beulemans. VARIETES — 8 h. 15, Dédé. SARAH-BERNHARDT — Relâche. THEATRE ANTOINE — 8 h. Les Bleus de l'Anjou.

ATHENEE — 8 h. 20, Monsieur Becquigny. SCALA — 8 h. 20, Le Bilet de Logement. CHATELET — Clôture annuelle. RENAISSANCE — 8 h. 20, Le Paradis. GYMNASSE — 8 h. 15, La Race. REJANE — Relâche. PALAIS-ROYAL — 8 h. 30, Madame et son filleul. EDOUARD VII — 8 h. 15, Le Départ. BOUFFES-PARIISIENS — 8 h. 30, Les Trois comédies de Sacha Guitry. GRAND-GUIGNOL — Relâche pour répétitions. DEJAZET — 8 h. La Puce à l'oreille. THEATRE MICHEL — 8 h. 30, Fritolitis, revue.

THEATRE CAUMARTIN — Relâche. CARNOT — 8 h. 30, Ouverture à 8 heures. CUNY — 8 h. 30, Le Bonheur Conjugal. APOLLO — Relâche. ALBERT I^{er} — Relâche. IMPERIAL — Clôture. FEMINA — 8 h. 30, Femina-revue.

Music-Halls - Concerts - Cabarets FOLIES-BERGERE — 8 h. 30, La Revue des Folies-Bergeres. CHEZ MAYOL — Prince-Rigadin (au chair et en os, avec sa troupe dans Cyprien ôte la main de la Patte de concert, 15 artistes : Gyp 7 Nibor, etc.). OLYMPIA — 8 h. 30, Spectacle varié. EDROUARD VII — 8 h. 30, L'Enlèvement. MARGITE — 8 h. 30, La Revue. AMBASSADEURS — 8 h. 30, Concert. BATA-CLAY — Relâche. GAITES-ROCHECHOUART — 8 h. 30, Concert. PLEIN AIR — Relâche. NOUVEAU-CIRQUE — 8 h. 30, Attractions. Le Clown Antonio. CIGALE — 8 h. 30, T'es des visions, revue. CASINO DE PARIS — 8 h. 30, Music-Hall. CONCERT SENGAL — 8 h. 30, Concert. LITTLE-PALACE — 9 h, La Revue sans Châli. EUROPEEN (46, Marsolais 13.35) — Poupin, Géo Aïdy, Léonard, Paco, Germaine Hilbert, les Eclips, Géo Miro, Doray et 10 autres étoiles parisiennes. Faneuil, 1 franc. CHATEAU-D'EAU — 8 h. 30, Concert. CHEZ JEAN FÉHU (La Sirène) — 8 h. 30 et 9 h. 30, Revue et Concert. PIE QUI CHANTE — 8 h. 30, Carte d'Humour, revue. CADET-ROUSSELLE — 8 h. 30, Tu t'rends compte de l'œuvre. CANTAMBULES — 8 h. 30, Les Chansonniers. LE PERCIGOR — 8 h. 30, Extra-Dry, revue. MOULIN DE LA CHANSON — 8 h. 30, Une... Deux... Trois... Carte, revue. LA CHAUMIERE — 8 h. 30, Ben 1 mon colomb 1 revue. ALHAMBRA — 8 h. 30, Attractions. ARTS — Clôture. LUNE ROUSSE — 8 h. 30, Les Chansonniers et la Révue.

Cinéma VAUDEVILLE — Deux matinées par jour (sauf le vendredi) à 2 h. 15 et à 4 h. 15. Soirée à 8 h. 30, le jeudi, samedi, à 8 h. 30, le dimanche. OMNIA-PATHÉ — Les Lois du Mariage, de M. Francis Marx ; Lucien, son chien et sa belle-mère (L. Rosenber) ; Ravengar, sixième épisode ; Annales de la Guerre.

Courrier des spectacles GAITES-LYRIQUE — M. Duplay donnera à la Gaites-Lyrique, demain jeudi, à 8 h., une représentation au bénéfice du personnel de la scène et de l'orchestre. Au programme : La Juive, avec M. Cazanave et Mile Math. Comès de l'Opéra, Mile Rezia, MM. Leroux, Berger, Marrio, Mourier. Au 3^e acte, Mile Aline Couprant et tout le corps de ballet. Le bureau de location est ouvert de 11 heures à 6 heures. Téléph. Arch. 29-20.

CONCERT-MAYOL — Malgré le chaleur on fait des salles archi-combles avec Prince-Rigadin (en chair et en os) et sa troupe, qui jouent l'amusante opérette Cyprien ôte la main de la. Demain jeudi, matinée.

MACISTE ALPIN — AU VAUDEVILLE. — Assister, dans un confortable fauteuil d'une salle très parisienne aux plus extraordinaires exploits ; Suivre les plus émouvantes phases de la guerre sur les cimes alpestres ; rêver qu'on est soi-même le Maciste qui torse les Autrichiens par douzaines ; Voilà, multiple, la joie rare que le Vaudeville nous offre tous les jours. Tous les jours, vendredi excepté, en matinée, à 2 h. 15 et à 4 h. 15. Les jeudis, samedis, dimanches et fêtes, en soirée à 8 h. 30. Location Tél. Gut. 02-09.

Solidarité — Le Comité général du Vestiaire Parisien informe les militaires libérés (réformés n° 1, 2 et temporairement) dépourvus d'effets civils, qu'il leur alloue, de mai à septembre : coiffure, chemise, pantalon, gilet, veston, chaussures.

res ; d'octobre à avril, mêmes effets que ci-dessus, plus un pardessus. Les intéressés devront se présenter en tenue militaire 2, rue Antoine-Dubois (metro Odéon), où les effets susmentionnés leur seront délivrés en échange de leur uniforme.

— L'Assemblée générale de la Croix-Verte a eu lieu, au Théâtre Albert-1^{er}, en présence de M. Steeg, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Un concert a terminé cette réunion.

— La Renaissance nationale a donné une brillante fête en mémoire d'Henry Maret, à la mairie Drouot, sous la présidence de M. Gay vice-président du Comité national des Parisiens assistés de M. Marinat, sénateur, et Xavier de Carvalho, président de la Société académique d'histoire internationale.

Le programme comportait une conférence par M. Radford-Nadaud, président de la Renaissance, secrétaire du Comité du monument Henry Maret. D'aimables artistes présentaient leur concours tout ont été très applaudis.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre le décès de Mme Gerson, femme de Gerson, membre de la 1^{re} section socialiste et président de la section de la Folie-Moicourt de la Ligue des Droits de l'Homme.

Crédit Foncier de France

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Comme conséquence de l'émission en mars dernier de deux millions d'obligations foncières et communales, et en vue de maintenir la proportion qui doit exister entre le capital social et le capital réalisé de ses Obligations, le Crédit Foncier a décidé de procéder à l'émission de 25.000 actions nouvelles de 500 francs nominales.

Le capital social de cet établissement va être ainsi porté de 250 à 262 millions 500.000 francs, représenté par 525.000 actions d'un montant nominal de 500 francs, 25.000 actions nouvelles sont admises sur le même pied que les anciennes, à toucher le dividende de l'exercice 1917, tel qu'il sera fixé par la prochaine assemblée générale, et à partager les bénéfices des exercices suivants.

En vertu de l'article 5 des statuts, les porteurs des actions anciennes ont un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles dans la proportion d'une action nouvelle pour vingt anciennes. En dehors de la part qui leur est statutairement réservée, les actionnaires ont la faculté de faire une souscription complémentaire adhésive à l'effet de participer à la souscription des actions nouvelles, qui n'auraient pas été absorbées par les souscriptions privilégiées. La répartition de ces actions se fera en tenant compte du nombre d'actions anciennes possédées par chaque souscripteur. En outre, ceux des actionnaires qui possèdent un nombre d'actions inférieures à vingt, pourront, à leur choix, se réunir pour profiter de ce droit ou souscrire à titre réductible.